Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260305-15_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris
- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 5 MARS à 21h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents :..... 8
votants :..... 9

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - M. GAILLARD - J. VILLERIO - S. PARENT
REPRESENTÉS : S. COULAIS pouvoir à V. MAIRESSE
EXCUSES : S. TARDIF - F. HOUSSAIS

G.DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 26/02/2026

DÉLIBÉRATION N° 15-2026 : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS M1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent au service bibliothèque figure sur la liste des agents promouvables, liste établie chaque année par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (CDG35). La commune de Bain de Bretagne qui est l'employeur principal souhaite promouvoir l'agent et a demandé l'avis de la commune pour cet avancement car les deux communes doivent être en phase sur l'accord (sur le grade et la date).

Il est proposé de nommer l'agent au grade d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe au 1er mars 2026

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Créé** le poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à 15/35ème au 1er mars 2026
- **Supprime** le poste d'adjoint du patrimoine à 15/35ème au 1er mars 2026
- **Mandate** M. Le Maire pour établir l'arrêté de nomination de l'agent

Fait et délibéré à Poligné

Le/la secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY